

★ RESTAURATION ★ SCOLAIRE

AVANT TOUTE UTILISATION DE CE SERVICE



Vous devez **remplir la fiche d'inscription**, disponible dans la rubrique www.ville-crolles.fr / Ville et cadre de vie / Éducation - **scolarité** et la rendre en mairie accompagnée des justificatifs demandés.

Une fois cette étape réalisée, vous pourrez gérer directement en ligne les inscriptions de vos enfants (cantine pour un jour non prévu, Activités et jeux après 17h), via l'application **Kiosque Famille**, disponible depuis le site ville-crolle.fr

Tout changement est à faire avant le jeudi 12h de la semaine précédente.

Le planning mis en ligne sur le kiosque correspond à l'organisation choisie pour votre enfant en juin.

Il n'y a pas de modifications possibles sur les services Activités et Jeux avant 16h30, le parcours Découverte, le transport.

1200 repas sont préparés chaque jour par la cuisine centrale (située derrière le collège Simone de Beauvoir) **et acheminés par liaison chaude dans les 4 terminaux de restauration** où mangent les élèves de maternelle et d'élémentaire.

Les menus sont élaborés par un diététicien et **60% des aliments** utilisés pour la préparation des repas sont **bio et/ou d'origine locale**.



VOUS POUVEZ CONSULTER LES MENUS SUR LE SITE DE LA VILLE

 WWW.VILLE-CROLLES.FR > VILLE ET CADRE DE VIE > ÉDUCATION SCOLARITÉ



Chez les petits,

L'AUTONOMIE ET LA COLLABORATION SONT STIMULÉES PENDANT LES REPAS. CES DERNIERS DURENT ENTRE 50 MIN ET 1H.



Les plus grands

PARTICIPENT À TOUR DE RÔLE AU SERVICE ET DESSERVENT LES TABLES. LES REPAS SONT ORGANISÉS EN DEUX SERVICES : LES PLUS JEUNES MANGENT À 11H45, LES PLUS GRANDS À 12H40.

→ En cas d'allergie alimentaire

Si votre enfant est allergique, vous devez impérativement prendre un rendez-vous avec le médecin scolaire au plus tôt pour la mise en place d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI).

Pour tout renseignement, contactez le service éducation au 04 76 08 04 54 ou par mail à bienvenue@ville-crolles.fr

★ RESTAURATION ★ SCOLAIRE

Tarifs

Quotient	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant (-20%)	3 ^e enfant (-40%)
500	0,88	0,70	0,53
600	1,31	1,05	0,79
700	1,74	1,39	1,04
800	2,18	1,74	1,31
900	2,61	2,09	1,57
1000	3,04	2,43	1,82
1100	3,47	2,78	2,08
1200	3,91	3,13	2,35
1300	4,34	3,47	2,60
1400	4,77	3,82	2,86
1500	5,20	4,16	3,12
1600	5,63	4,50	3,38
1700	6,07	4,86	3,64
1800	6,50	5,20	3,90
1900	6,93	5,54	4,16

Pour une meilleure équité, les tarifs sont calculés selon le quotient familial de chaque famille. Ils vous seront fournis le jour des inscriptions. Une réduction de 20% s'applique pour le 2^e enfant, et de 40% pour les suivants.

Paiement ★

3 MODES DE RÈGLEMENT SONT POSSIBLES

→ Directement en ligne

Depuis le Kiosque Famille, en utilisant les codes envoyés avec la facture (lien TIPI).

Le TIPI (titre payable par internet)

Le Trésor Public et la Ville de Crolles ont mis en place un moyen de paiement sécurisé par carte bancaire sur internet : le TIPI. Il vient en complément des autres moyens de paiement.

Vous pouvez payer en ligne vos factures en vous rendant sur : www.tipi.budget.gouv.fr

→ Par prélèvement sur compte bancaire

Renseignement et information en mairie.

→ Par chèque

Libellé à l'ordre du "Trésor Public" et à envoyer directement par courrier à la Trésorerie du Touvet, 13 avenue Montfillon - BP 13 - 38660 Le Touvet, avec le talon justificatif de la facture.

